L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 156. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 23 AVRIL 1828. Vol. 1.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la [illegible] leur intention de cesser, et les [illegible] à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent traiter un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guirnmand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc,

A Donaldson, chez F. Roze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumastrait, et au juge Boyant.

Entrepôt.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & fils.

POUR LE HAVRE,

Le brick [illegible], capitaine [illegible], a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement, pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du marché aux Légumes, ou à

6 février WM. MOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick suédois de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des grandes commodités, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire de vaisseau MERSEIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1200 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un destin ci-dessus. S'adresser au capitaine à bord ou à JULES LE BLANC.

27 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOSEPH HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le [illegible] Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(Où préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgarton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux arrangements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Pilotre tous les mardis et vendredis à midi. Le bateau reçu un bassin à hauteur de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

H. HUNT,
Au Bassin.

17 déc

POUR LE BAYOU SARAH, *Lausage-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres établissements,*

Le [illegible] steamer, FLORIDA, capt. [illegible] St. Laurent, part d'ici tous les [illegible] Vendredis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph-T. Bauduc.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. [illegible] près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds sucre première qualité, sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanson, trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

1 Déc. *M. Miton.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Tregre, femme de Théodore Tregre, contre Théodore Tregre son mari,

SUR motion de P. A. Cuvellier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le débiteur de la demanderesse est fait en danger, par l'état des affaires de [illegible], ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe désormais entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle soustraie du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont mentionnés, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée Louise, un cheval brun, deux taureaux avec un bœuf gras. Et depuis il est ordonné que le défendeur paiera les frais*

4 *Février* 1828.

(Signé)

Signé 9 *Février* 1828. JOSHUA LEWIS
JOHN LEWIS greffier.

* *Lesquels frais se montent à la somme de trois piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du shérif.*

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

L.S. M. PARENT, dép. greffier.

Esclave en maronnage.

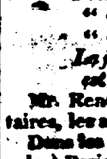

EN partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Celestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,
rue du Quartier, entre Conde et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR,

MR. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 136, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Portemento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains,* $ 12,—
" ..... 6 " 9,—
" ..... 1 " 1,50

Le journée d'un nègre dans l'hôpital est ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les résultats de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
50 barils farine de bled Saraxin, fraiche
20 frequins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraiche
2 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à moules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

6 dec. *A. & Z. Cuvelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 Fev. 1828.

CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

P. GARDERE,
7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CASSOCIER; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier pour toutes les parties en bois, il entreprendra des répartions de tout genre.

15 Janv. P. A. COOKE.

EN débarquement du navire le Kentuchy, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barilleu Plomb de chasse patenté.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grila pour bateaux à vapeur, Chaînes et Rouea, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées; 4 do. rouget blanc; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, alle. Levée.

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
25 boites do. do.
260 caisses rayon,
5 boucauds Rum quatrième preuve,
40 caisses cardes à coton et à laine de Whitemore, numéros assortis; 25 baltots brodequins et souliers, à vendre par N. KERNOT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Crédit et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets vert-de-gris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Tea, 18 do. do. dites Cantrait et Duchesse, reçus par le Baltimore de Dubut, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9ème section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'Institution, rue Royale.

J. L. PAVOST,
14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arancel general para los Estados de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

Ch. JOURDAN & Co.
21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,
7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

CANARY WINE.—15 quarter casks canary wine, for sale low by

Callender & Deblois,
19 april 7, Bienville street.

AVIS—Le tirage de la Loterie des 11 emplacements appartenant à Mr. L. P. Petit, situées au faubourg Annonciation et La Course, qui devait avoir lieu vers la fin du mois de Mars dernier, aura lieu positivement le Lundi 21 Avril présent, au café de M. Davis, entre [illegible] et [illegible]. Les personnes qui désireraient acquérir, peuvent en s'adressant à M. Urbain Planché, ou F. Hardy, obtenir des billets en fournissant leur billet à ordre de la somme de 25 piastres pour chaque No. payable dans tous le courant du mois de Septembre prochain.

La Loterie est composée de 200 billets et contient 9 chances. On peut trouver un des deux numéros avec la liste, à la grande loge [illegible] depuis 9 heures jusqu'à 11 et à l'entrée du [illegible] heures, qui est encore [illegible] ci-dessus.

Propriétés

1er. lot. Un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur, ayant une superbe maison en briques dessus, cuisine peinte, chambres à domestique, magazin à main parc pour les animaux, remise pour cabriolet évalué à 2,800 piastres.

2me. Un terrain faisant encoignure, entouré en bons pieux et mis en jardin, évalué à 700 piastres.

3me. Un terrain d'encoignure de 60 sur 120 pieds ayant dessus une maison en bois cuisine double chambre à domestique magazin à main écurie, poulailler, évalué à 1,300 piastres.

4me. Un terrain de 60 sur 120 pieds, entouré en bon pieux ayant une boucherie dessus, évalué à 700 piastres.

5me. Un terrain de 60 sur 120 pieds, évalué à 500 piastres.

5me. Un terrain d'encoignure de 60 sur 120 pieds évalué à 600 piastres.

7me. Un lot de terre de 20 sur 120 pds. évalué à 200 piastres.

8me. Un terrain sur 120 pieds, évalué à 300 piastres.

9me. Un demi terrain de 30 sur 120 pieds; évalué à 250 piastres.

Toutes ces propriétés sont situées dans les endroits les plus élevés de ce faubourg. Le tirage se fera en présence des juges Bermudez et Préval. 9 avril

COUR DE PAROISSE—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Avril 1828. Frédéric Frey et autres créanciers de M. Soulé Paisé cédant, et Mde. Hardochée Sousa-Paisé, veuve présence de l'hon. J. Pilot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Sousa, Paisé, soit tenue au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en opposition les affaires dudit sieur Sousa, Paisé, et en attendant toutes procédures sont différées.—Je certifie par le présent ce qui précède.

3 avril. J. OLLIF', dép. greffier

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y [illegible] agua. Se venden en casa de F. [illegible], en la calle de St. Pedro, Plaza de Armas, No. 23. 10 abril

Médecin de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la [illegible] étant augmenté de $4 50; le tarif, d'après de tous les langues devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE copies de plus pour en obtenir. Nouvelle-Orléans, 11 avril 1828.

J. Roffignac,
19 avril Maire

LES soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux—500 rames papier écolier dit aux armes. Ce papier a droit au Drawback.

31 mars. CHS. JOURDAN & C.

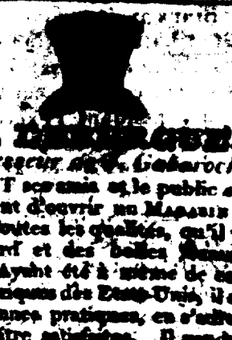

H. LEMARCHAND,
Successeur de C. Gadaroche,

PREVIENT ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il doit espérer que ses moyens pratiques, en s'attachant à lui auront lieu d'être satisfaits. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée (la boutique qu'occupait Mr. H. Gobarcho, No. 22.

AVIS.—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point de tout occupé en ce moment, et qu'il se mettra à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.
Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orleans
27 fév N°. 196 chez M. Chevrin.

FOIN—70 ballots foin de [illegible], récemment [illegible] en et à vendre par

24 mars J. P. PAYSON.